



PRÉFET DU GERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET DU GERS

PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL

DÉPARTEMENT DU GERS

AVIS DE MISE À DISPOSITION

Le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des grandes infrastructures de transports terrestres de l'Etat dans le département du GERS, concerne un tronçon de la RN 21 sur 51 km et un tronçon de la RN 124 sur 58 km. Il est mis à la disposition du public pendant deux (2) mois, conformément à l'article R.572-9 du code de l'environnement, du **lundi 20 juin 2022 au lundi 22 août 2022 inclus**.

Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et présenter éventuellement ses observations sur un registre ouvert à cet effet à la :

**Direction départementale des territoires du Gers
Service Cohésion des territoires
Cité Administrative – 19 place du foirail
32007 AUCH cedex 09**

du Lundi au Vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-16h30
Tél. : 05 62 61 46 46

Le dossier est également consultable sur le Portail internet de la Direction Départementale des Territoires du Gers à l'adresse suivante :

<http://www.gers.gouv.fr/Actualites/Consultation-du-public>

Les observations peuvent être formulées soit :

- sur le registre
- par courrier
- par courriel .